

Chambre de Commerce et d'Industrie  
Métropolitaine et Territoriale  
Nice Côte d'Azur  
(CCINCA)

## ANNEXES

### AU REGLEMENT INTERIEUR

Adopté par délibération de l'Assemblée Générale en date du 31 mai 2021  
en application des dispositions des articles R.711-55-1 et R.711-68  
du Code de commerce.

en vigueur à compter du 14 juin 2021

Mise à jour lors de l'Assemblée Générale d'Installation  
du 29 novembre 2021

En attente d'homologation par le Préfet de la Région Provence – Alpes – Côte d'azur  
en vertu des dispositions des articles R.712-6 et R.712-8 du Code de Commerce.

\*\*\*



N°	INTITULÉ
1	ARRETE PREFECTORAL – COMPOSITION DE LA CCINCA
2	FRAIS DE DEPLACEMENT, RESTAURATION ET HEBERBEMENT / BAREME
3	FRAIS DE MANDAT / BAREME
4	CHARTE D’ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DES CCI, DES CCI DE REGION ET DE CCI France
5	LISTE DES MEMBRES ASSOCIES
6	LISTE DES CONSEILLERS TECHNIQUES
7	COMPOSITION DU BUREAU – ORDRE DU TABLEAU
8	DELEGATIONS DE SIGNATURES
9	DELEGATIONS DE COMPETENCES AU BUREAU
10	COMPOSITION DE LA COMMISSION DES FINANCES – ORDRE DU TABLEAU
11	GUIDE INTERNE DES MARCHES PBULICS CCINCA ET SES FILIALES
12	COMPOSITION DE LA COMMISSION PUBLIQUE – ORDRE DU TABLEAU
13	CODE DE CONDUITE ANTICORRUPTION
14	COMPOSITION DE LA COMMISSION DE PREVENTION DES CONFLITS D’INTERETS – ORDRE DU TABLEAU
15	PROCEDURE DE RECUEIL DES SIGNALEMENTS AU TITRE DE LA LOI SAPIN 2